



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2025

Rapport relatif à la situation budgétaire de l'Office des Transports de la Corse

Conformément à l'article L. 4424-20 du code général des collectivités territoriales, l'OTC est chargé de répartir le montant de dotation de continuité territoriale (« **DCT** ») entre les deux modes de transports aérien et maritime.

L'enveloppe de DCT est essentiellement mobilisée pour compenser les obligations de service public (« **OSP** ») mises à la charge des délégataires des liaisons régulières aériennes et maritimes.

Si le coût des OSP ne cesse d'augmenter compte tenu de l'augmentation des charges et, plus généralement, d'un contexte inflationniste, le montant de DCT demeure quant à lui figé depuis 2009 à 187 M d'euros, sauf versements exceptionnels opérés ces dernières années en loi de finance.

En l'état, le montant de DCT ne permet pas de couvrir la totalité des coûts liés aux OSP, y compris à compter de l'année 2026.

Pleinement conscient de cette situation, l'OTC entreprend des travaux sur des perspectives financières pérennes à court et long terme.

Il en ressort qu'une revalorisation de la DCT à 237 M d'euros ainsi que son indexation sur la TVA nette de l'année permettrait de couvrir les dépenses de manière viable.

Il appartient toutefois à l'OTC d'anticiper l'hypothèse dans laquelle cette solution ne pourrait aboutir compte-tenu des incertitudes attachées à l'absence de majorité parlementaire.

Dans cette perspective, il est proposé au conseil d'administration d'engager d'ores et déjà les études afin d'identifier les leviers d'actions et leurs conséquences pour sécuriser le financement des OSP et assurer la continuité territoriale ce dès l'année 2026.

Cette démarche doit viser à identifier, de manière exhaustive, les marges de manœuvre existantes, qu'elles soient d'ordre financière ou juridique, susceptibles

Pour l'autorité compétente par délégation

d'être mobilisées pour garantir la continuité territoriale, indépendamment de l'issue de la demande de revalorisation et d'indexation de la DCT.

Il est proposé que le résultat de ces actions et leurs impacts fasse l'objet d'une présentation lors du conseil d'administration qui se tiendra dans le courant du mois de septembre.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.